Commune de CHERMIGNON

6.

PLAN DE ZONES 1992

CRANS ET ENVIRONS

Au dessus de l'altitude 1250 m

- 1A Zone à habitations familiales - densité 0,3
- 1B de l'ordre dispersé - 0,3
- 1C - 0,4
- 2A - 0,4
- 2B - dans 0,4
- 3 - densité 0,5
- 4 - 0,6
- 5A - à toit plat - densité 0,8
- 5B sans attique - dans 0,8
- 5C à toit à 2 pans autorisé - dans 0,8
- 6A Zone de l'ordre contigu
- 6B sans attique
- 7 artisanale
- 8 moyens
- 9 de convalescence
- 10 agricole
- 11 destinée à la pratique des activités sportives et recreatives
- 12 Zone de constructions et d'installations publiques
- 13A Zone de protection du paysage 13 B
- 14 d'arre forestière Zone de protection
- 15 d'affectation différée de la nature
- 16 camping
- 17 militaire
- 18 vieux villages
- 19 d'extraction et de dépôt de matériaux
- 20 de danger, de terrains instables et d'avalanches
- à aménager (cf fiche)

Bureau technique
Jean - Pierre DUC
3963 Crans

Août 1993
Octobre 1992

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 6 JUIL. 1994
Droit de sceau : Fr. 60.-
L'attesté :
Le chancelier d'Etat :
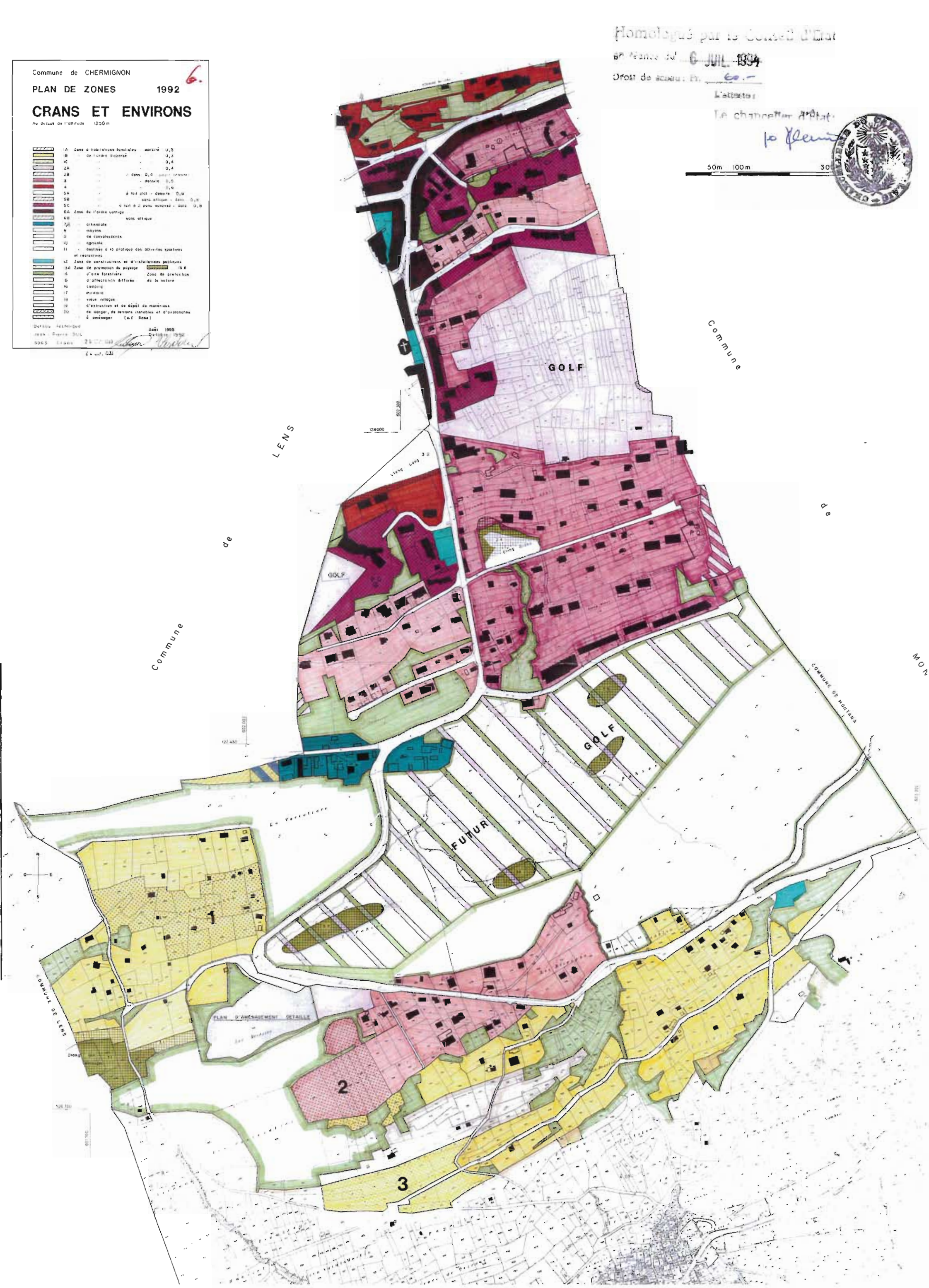
50m 100m 30